

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé au Moniteur belge

19305596



Déposé 01-02-2019

Greffe

N° d'entreprise : 0719736436

Dénomination

(en entier): KOKIRI

(en abrégé):

Forme juridique: Association sans but lucratif

Siège: Rue Caebergs(LEE) 19

6142 Fontaine-l'Evêque (Leernes)

Belgique

Objet de l'acte : Constitution

STATUTS

Les soussignés :

Fabian Gheysels, domicilié rue chapelle rosine 8 à 5651 Laneffe, Président.

Jean-Marc De Bernardo, domicilié rue Caebergs 19 à 6142 Leernes, Secrétaire.

Marcelle Faniel, domiciliée rue Caebergs 21 à 6142 Leernes, Trésorière.

Tous de nationalité belge, ont convenu de constituer une association sans but lucratif et ont arrêté les statuts comme suit :

TITRE I - Dénomination, siège social

- Art. 1. L'association est dénommée « KOKIRI » Elle est reprise ci-après sous l'appellation « KOKIRI asbl ».
- Art. 2. Son siège social est établi à rue Caebergs 19, 6142 Leernes, dans l'arrondissement judiciaire de Charleroi.

TITRE II - Objet et durée

- Art. 3. L'association a pour objet l'organisation, la participation et la promotion d'évènements sportifs et culturelles, l'acquisition de fonds pour sportifs, associations, clubs, manifestations et de toute autre activité similaire. Elle respecte pour ce faire les conceptions religieuses, philosophiques et politiques de chacun. Elle détermine librement son programme d'activités, dispose d'une complète autonomie de gestion et fait usage du français, néerlandais et éventuellement de l'anglais pour tout acte d'administration. Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.
- Art. 4. L'association est conclue pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment dans la forme et sous les conditions requises pour les modifications aux statuts. L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'association ou la modification des statuts que conformément aux articles 8 et 20 de la loi coordonnée sur les associations sans buts lucratifs.

L'assemblée générale décide d'élire les membres suivants en qualité d'administrateurs :

- Fabian Ghevsels, rue chapelle rosine 8 à 5651 Laneffe, né à Charleroi le 26/06/1973.
- De Bernardo Jean-Marc, rue Caebergs 19 à 6142 Leernes, né à Charleroi le 07/04/1970.

Celui-ci est en charge de la gestion journalière et peut, par consequent, effectuer toutes opérations/actions nécessaires pour le bon fonctionnement de l'association.